

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES SUR LE BON USAGE DES PERFUSEURS PAR GRAVITÉ

CHU SAMIENS PICARDIE

Tounissoux L.¹, Gaudefroy L.¹, Dufosse M.¹, Petit A.¹

¹ Service Pharmacie, Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie, 80000 Amiens

Mots clés : audit, matériovigilance, retour d'expertise 🔯 tounissoux.lea@chu-amiens.fr

INTRODUCTION

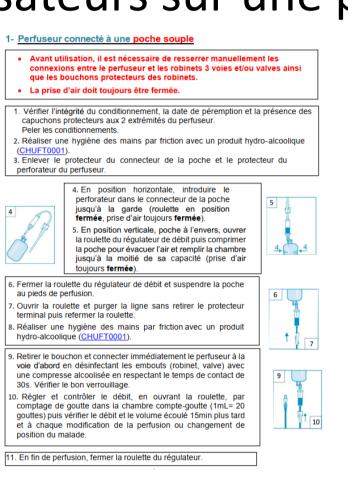
Notre centre a référencé de nouveaux **perfuseurs par gravité**. L'information de ce changement ainsi que la procédure de bon usage (BU) interne mise à jour ont été communiquées aux services. Cependant, des signalements de **matériovigilance**, survenus une semaine après la réception du nouveau matériel, ont fait état de la présence de bulles d'air dans les tubulures en fin de perfusion.

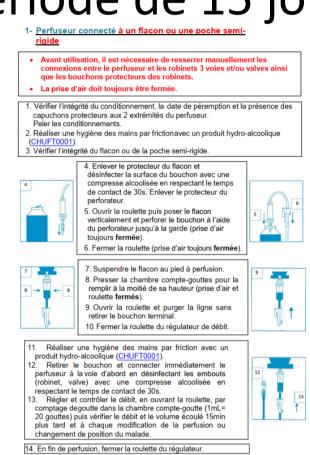
OBJECTIFS

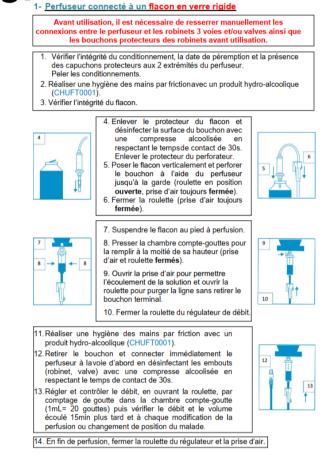
L'objectif de cette évaluation des pratiques professionnelles (EPP) est de déterminer si ces incidents résultent d'un **non-respect** de la procédure de BU ou d'un **défaut qualité** lié au dispositif.

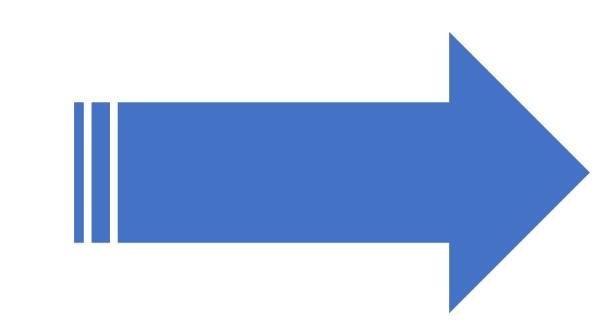
MATÉRIEL ET MÉTHODES

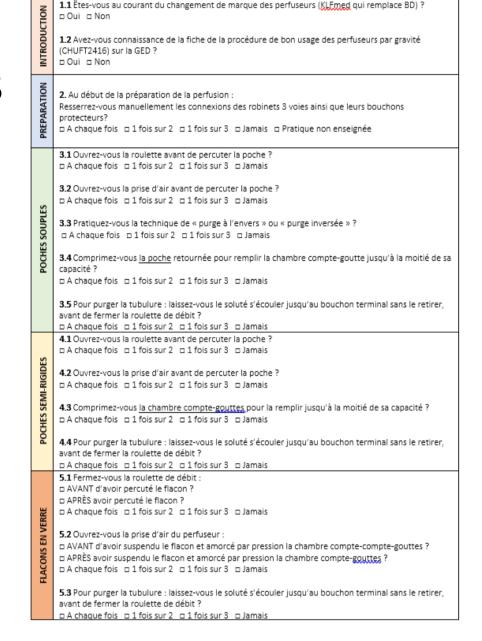
- 1. Un groupe de travail pluridisciplinaire (interne en pharmacie, cadre de santé, IDE, IADE, sage-femme, fournisseur) a été créé pour déceler l'origine de ces incidents.
- 2. À partir de la **procédure de bon usage**, une grille d'audit a été élaborée et diffusée dans les 10 services les plus utilisateurs sur une période de 15 jours.











3. Parallèlement, le fournisseur a été contacté pour expertiser et enquêter sur d'éventuels **défauts qualité**.

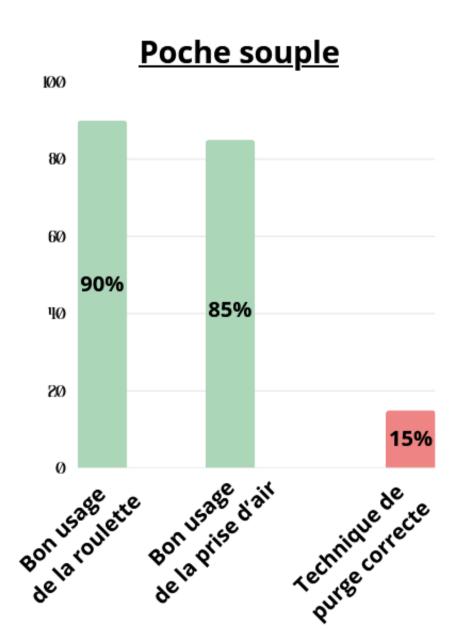
RÉSULTATS

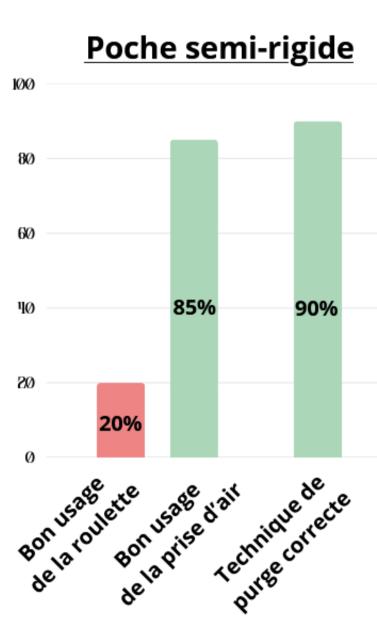
• 20 IDE et sages-femmes ont été interrogés.

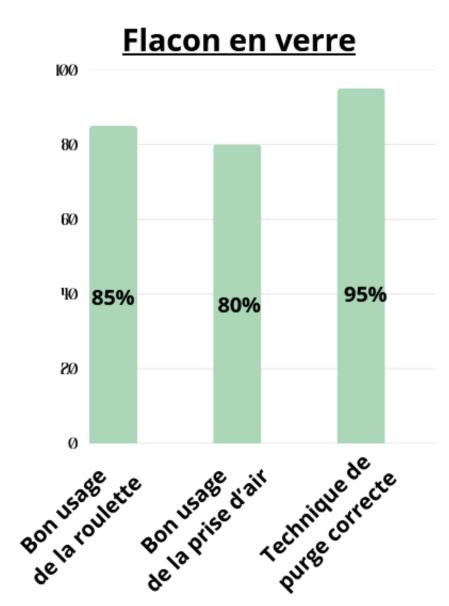
Si 90% d'entre eux sont informés du changement de perfuseur, seulement 15% connaissent l'existence de la procédure de BU.

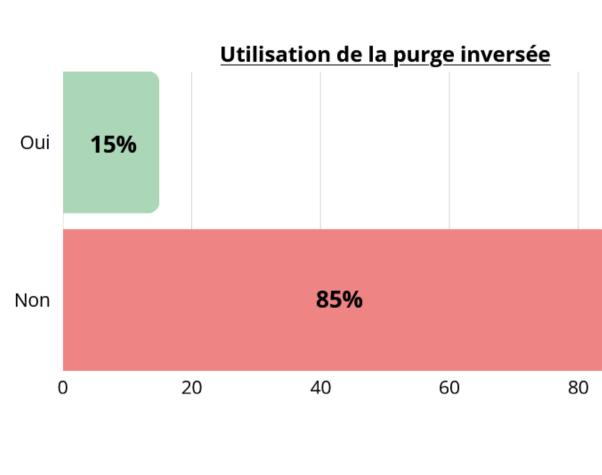
Lors de l'installation de la perfusion, 90% ne vérifient pas le resserrage des bouchons et des connectiques.

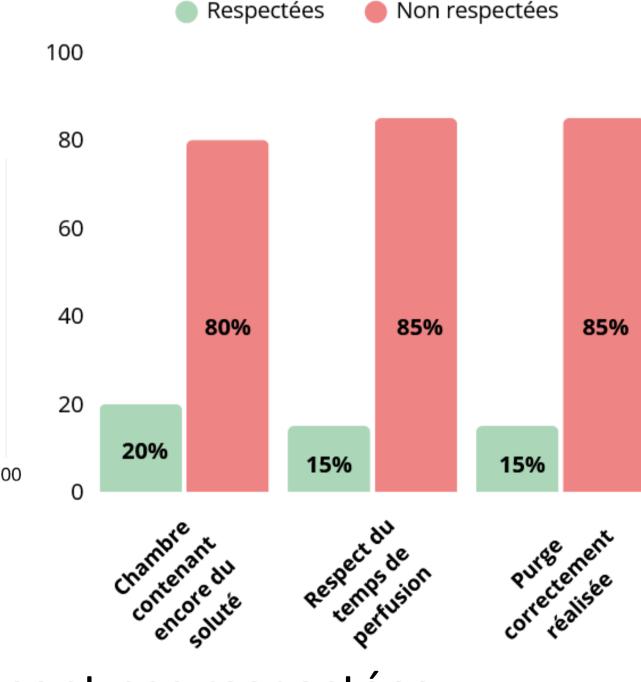
• 70% ignorent qu'une procédure de purge spécifique existe selon le type de poche utilisée, et seulement 15% appliquent la technique inversée.











- Dans 80% des cas, les conditions nécessaires pour éviter la présence d'air dans les tubulures ne sont pas respectées.
- L'expertise réalisée par le fournisseur a mis en évidence un défaut qualité de la chambre compte-gouttes.

DISCUSSION / CONCLUSION

- L'EPP a révélé que ces incidents étaient liés non seulement à un mésusage, mais également à un défaut de qualité au niveau de la chambre compte-gouttes.
- En réponse, le fournisseur a modifié son processus de fabrication en réduisant le diamètre interne de cette chambre, ce qui a permis une meilleure compression du filtre, améliorant ainsi l'étanchéité et réduisant le risque de formation de bulles.
- Ces DM modifiés ont été validés par les utilisateurs.
- Un an après leur référencement, et à la suite d'actions de sensibilisation visant à renforcer l'application de la procédure de BU, aucun nouveau signalement de matériovigilance n'a été enregistré.